



TRANSPARENCSE

Septembre 23 N°1
SUD WEBHELP Tourcoing

« Nous sommes tous égaux, mais certains plus que d'autres ! » COLUCHE

Réunion de constitution du CSE le 3 juillet 2023

Afin de prendre pleinement en compte le vote des salarié-es qui ont décidé de la représentativité de 3 Syndicats et l'élection de 4 élu-es **SUD** titulaires en Collège Employés, **SUD** a proposé la mise en place d'une gestion pluraliste du Comité Social Economique.

Le Syndicat FO, arrivé en tête à quelques voix près en Collège Employés, en a décidé autrement et s'est attribué tous les postes (Secrétaire, Secrétaire adjoint, Trésorier, Trésorier adjoint) démontrant ainsi son total mépris des votes exprimés le 16 juin par les salarié-es de Tourcoing !

Ce Syndicat en deux lettres sera donc responsable et coupable des éventuelles mauvaises décisions qui seront votées par le Comité Social et Economique et c'est à lui qu'il vous faudra demander des comptes mois après mois !

Une première réunion plénière du CSE devait avoir lieu le 9 août et la Direction devait répondre notamment aux nombreuses réclamations individuelles et collectives des salarié-es remontées par l'équipe **SUD**.

Il n'en a rien été....La Direction et ses complices syndicaux ont usé de tous les subterfuges, en commettant plusieurs délits au fonctionnement du CSE, pour « annuler » cette réunion mensuelle, rendue pourtant obligatoire par la loi pour toutes les entreprises employant au minimum 300 salarié-es ! L'Inspection du travail a été saisie...

LES REUNIONS EXTRAORDINAIRES DES 11 ET 16 AOUT

La Direction ne pouvait prendre en compte les problèmes des salarié-es en août, en revanche elle a eu le temps et les moyens d'organiser deux réunions dont elle a établi seule l'ordre du jour.

- Le 11 août pour annoncer la fin de l'activité DHL et le repositionnement des salarié-es sur l'activité BforBank ... Cette activité comportant des contraintes d'horaires (de 6 heures à 22 heures), elle sera uniquement pour les personnes en télétravail.
- Le 16 août pour informer les élu-es du rachat de Webhelp par l'entreprise états-unienne Concentrix. Rien ne changera pour l'instant pour les salarié-es de Webhelp. En revanche, les employés du site Concentrix d'Angers perdront les avantages contenus dans la Convention Collective Syntec à laquelle ils étaient rattachés : 0 jour de carence maladie au bout d'un an d'ancienneté, une prime de vacances.....

LA REUNION ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE

Ce mois-ci, SUD a remonté 6 questions, FO 0 question, CFDT 0 question.

1/ LES RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIE-ES.

Nous avons transmis un ensemble de questions et revendications à la Direction et au secrétaire du CSE en temps et en heure pour la réunion initialement prévue le 6 août.

Voici le best of de ces questions :

1/ Les salarié-es demandent à la Direction, via la Délégation SUD, à bénéficier de toutes les mesures prévues par la Convention Collective des Prestataires de Services concernant les pauses rémunérées, le taux de majoration des heures supplémentaires et la majoration à 100% de tous les dimanches travaillés.

Réponse la Direction : Nous avons un accord d'entreprise permettant de déroger à la Convention Collective.

Commentaire SUD

Cet accord a été adopté par 4 salarié-es lors d'un référendum organisé le 25 avril 2018, alors que le site avait ouvert le 10 avril et qu'il n'existait aucun syndicat dans l'entreprise.

De juillet 2019 à juin 2023, FO, le seul syndicat représentatif n'a rien fait pour faire abroger cet accord, alors que le nombre de salarié-es avait depuis été multiplié par 100 !!!

Faire tomber cet accord scélérat le plus vite possible et par tous les moyens est un de nos objectifs prioritaires....

2/ Les salarié-es demandent à la Direction, via la délégation SUD, à avoir leur relevé de compteur ATT joint à leur feuille de paie comme le prévoit le contrat de travail. A quelle date cela sera-t-il effectif ?

Réponse de la Direction : Aucun délai n'est prévu pour l'ajout des compteurs ATT aux fiches de paie En l'attente, les Conseillers de certains plateaux peuvent s'adresser à leur superviseur.

Commentaire SUD

Paroles...paroles et paroles, comme dans la chanson ! Cela fait donc seulement 4 ans que ces compteurs auraient dû être mis en place comme le Code du travail l'exige.....

3/ Les salarié-es demandent à la Direction, via la délégation SUD, pourquoi les arrêts maladie ne sont pas envoyés au fil de l'eau à la Sécurité Sociale comme le prévoit la loi, ce manquement ayant pour conséquence d'amputer sévèrement la rémunération des employé-es concerné-es ? Quand la Direction compte-t-elle se conformer à ses obligations légales en la matière ?

Réponse de la Direction : Tout est envoyé au fil de l'eau. S'il y a parfois des délais, c'est que nous passons par un prestataire et les dossiers transitent par le site WTG de Caen...

Commentaire SUD

Encore des excuses pour justifier l'injustifiable ! Les salarié-es qui mangent des cailloux apprécieront !

5/ Des salarié-es ayant, notamment, plus de 3 ans d'ancienneté se plaignent, via la Délégation SUD, de n'avoir encore jamais eu d'entretien professionnel alors qu'il doit être effectué tous les 2 ans. Quand la Direction entend-t-elle respecter cette obligation légale ?

Réponse de la Direction : c'est la priorité de l'année. Il y a moins de 20 personnes ayant plus de 5 ans d'ancienneté.

Commentaire SUD

La Direction ne répond pas à la question et ne fait qu'évoquer le cas (pas d'entretien professionnel au bout de 6 ans) où l'entreprise devrait créditer une somme de 3000€ sur le Compte Professionnel Formation du salarié lésé.

6/ Des salarié-es souhaitent savoir sur quel article de loi la Direction s'appuie-t-elle pour retirer, par décision unilatérale, plus de 10% de son salaire mensuel à un-e salarié-e qui aurait bénéficié d'un trop perçu ?

Réponse de la Direction : il n'y a pas de trop perçu car la paie varie soit du 10 au 10, soit du 15 au 15.... Le salarié doit donc bien les sommes réclamées.

Commentaire SUD

Les « grands chefs géniaux » de Webhelp Tourcoing ne commettent jamais d'erreur, qu'on se le dise. Circulez y a rien à voir !

DEMANDES PORTEES PAR LA DELEGATION SUD POUR MISE A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Demande de présentation détaillée et justifiée des dépenses effectuées sur le budget de fonctionnement du CSE entre le 1^{er} janvier 2023 et la fin de mandature au 15 juin 2023.

Lors de la réunion, les comptes détaillés n'ont pas été présentés par l'ancienne secrétaire / trésorière **FO** du CSE, contrairement à l'obligation légale rappelée par l'Inspection du travail lors de sa visite sur site cet été.

La Direction a affirmé que les comptes figuraient dans la BDESE, or ce type d'informations n'a rien à y faire ! De plus, après vérification, il s'avère que ces informations n'y figurent même pas !

Cette opacité est inacceptable et nous y voyons la preuve que le Budget de Fonctionnement, destiné normalement, notamment, à la formation des élu-es, à des consultations avec un avocat, a été dilapidé et a servi bien d'autres choses.

SUD ne lâchera pas l'affaire et continuera d'exiger une présentation détaillée des dépenses, y compris pendant les 6 mois précédant l'élection du 16 juin 2023 !



La liste des délits commis par la Direction de WTG est loin d'être close !

Suite aux réponses dilatoires et au mépris affiché par la Direction face aux revendications légitimes des salarié-es, l'équipe SUD vous appelle à la mobilisation et à agir toutes et tous ensemble très prochainement !

FAITES PORTER VOTRE VOIX !

Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, erreurs sur fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...

Pour nous contacter :

Déléguée Syndicale Sadjia Haddouche
sadjiahaddouche.sud@gmail.com